

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS

### Commune d'Alignan du Vent

#### Programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la Thongue et de la Lène

#### Ouverture de l'enquête publique préalable à l'autorisation au titre des articles L211-7 et L214-1 à 6 du Code de l'environnement (Loi sur l'eau)

Le projet présenté par la commune d'Alignan du Vent, maître d'ouvrage, qui a pour but la déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la Thongue et de la Lène, est soumis à enquête publique préalable, au titre de la Loi sur l'eau, avant décision de Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Cette enquête se déroulera dans la commune d'Alignan du Vent (3, place de la mairie - 34290 ALIGNAN DU VENT).

Monsieur Bernard COMAS, ingénieur en chef des T.P.E. retraité, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Un dossier d'enquête ainsi qu'un registre seront déposés à la mairie de d'Alignan du Vent pendant **31 jours consécutifs du 18 février 2014 au 20 mars 2014 inclus**, aux heures d'ouverture des bureaux (Lundi au Vendredi 08h30-12h00 / 13h30-17h30, Samedi 09h00-12h00) afin que les habitants et tous les intéressés puissent en prendre connaissance et consigner leurs observations sur le registre coté et paraphé par le commissaire-enquêteur ou les adresser, par écrit à l'adresse de la mairie, au commissaire-enquêteur qui les annexera au registre après les avoir visées.

Le commissaire-enquêteur recevra, en personne, à la mairie d'Alignan du Vent les observations du public les jours suivants :

**Le mardi 18 février 2014 de 14H00 à 17H00**

**Le mardi 25 février 2014 de 09H00 à 12H00**

**Le jeudi 20 mars 2014 de 14H00 à 17H00**

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de Monsieur Henri LOISON, mairie d'Alignan du Vent – 3, place de la mairie - 34290 ALIGNAN DU VENT.

Pendant la durée d'un an, il pourra être pris connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie concernée ainsi qu'à la Sous-préfecture de Béziers et sur le site [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr).